



HUDC : Hébergement d'Urgence de Droit Commun FAOL – Ligue de l'Enseignement Aude

51 Avenue Jules Verne - BP 2005, 11000 CARCASSONNE / 09.63.67.34.63 / hudc@ligue11.org

Coordinatrice Dispositifs Asile/ Réfugiés HUDA, CADA, CPH et HUDC : Magali BETEILLE

Adjointe HUDC : Eva BONHOMME

Composition de l'équipe : 3 Travailleurs sociaux (CESF, ME)

Places : 93 - Hébergement en diffus et occasionnellement cohabitation via 21 appartements (du studio au T5) à Carcassonne et Trèbes.

Public : Couple et famille sans logement en situation de grande précarité.

Missions de l'HUDC : Accueillir, héberger et domicilier. Ce dispositif est destiné à apporter des solutions immédiates à des demandes urgentes en offrant des prestations de première nécessité (mise à l'abri, colis alimentaire, hygiène...) à des ménages sans-abri ou brutalement confrontés à une absence de logement. L'hébergement se fait sans conditions réglementaires de ressources.

Il s'agit d'un accueil « inconditionnel » c'est-à-dire sans sélection des publics accueillis, et sans condition de régularité de séjour. Au-delà de la mise à l'abri, les travailleurs sociaux peuvent, après évaluation, accompagner les personnes dans des démarches d'insertion (ouverture/rétablissement des droits *AME*, *PUMA*, *CSS*, *CAF*, régularisation du droit au séjour, recherche de logement...) ou proposer une orientation vers des structures d'insertion adaptées.

Modalité d'admission : Orientation SIAO Urgence : appel téléphonique sur le numéro gratuit 115, orientation en fonction des places disponibles, sans réservation possible.

Signature d'un contrat de séjour, versement d'une caution (échancier possible).

Versement d'une participation à l'hébergement : 10% des revenus (personnes ayant des revenus supérieurs ou égaux au RSA).